

Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet DEZiR : production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, de e-méthanol et de e-SAF dans la zone industrielle de Rouen (76)

Début de la concertation continue
le 2 juillet 2025

Caroline Werkoff,
garante désignée par la
CNDP

-

Remise du rapport, le 9 septembre 2026

SOMMAIRE

Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Fiche d'identité du projet	3
Les chiffres clés de la concertation	6
Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable	8
Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	110
Mission de la garante	11
Contexte de la concertation continue	11
Organisation et modalités de la concertation continue	12
Avis de la garante sur le déroulé de la concertation continue	13
LISTE DES ANNEXES	13

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Les enseignements intermédiaires de la concertation continue

Cette concertation continue se distingue par la quasi absence d'actions engagées par la maîtrise d'ouvrage pour informer le public.

A ce jour, seules des modifications du site de la concertation du projet DEZiR ont été apportées. Ces modifications ont consisté en l'explication de ce qu'est une concertation continue, la publication d'un calendrier prévisionnel du projet, la publication de trois newsletters, de l'apposition des logos des financeurs, à l'exemple de l'Union Européenne et de la modification (à la marge) du trajet du caroduc entre Alizay et Petit Couronne. A ce jour aucune réunion publique n'a été organisée dans le cadre de cette concertation continue alors que c'était une demande émise lors du bilan des garants à l'issue de la concertation préalable.

L'engagement d'organiser un atelier dans le lycée technique Fernand Léger, plus proche riverain du site de la future usine à Petit-Couronne n'a pas non plus été honoré.

A ce jour enfin, aucune demande d'information supplémentaire venant du public sur l'avancée du projet, que ce soit par l'intermédiaire du site, via l'adresse mail de la garante ou par un message à Verso Energy n'a été reçu par la garante.

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Maitre d'ouvrage :

Verso Energy et RTE.

Contexte du projet :

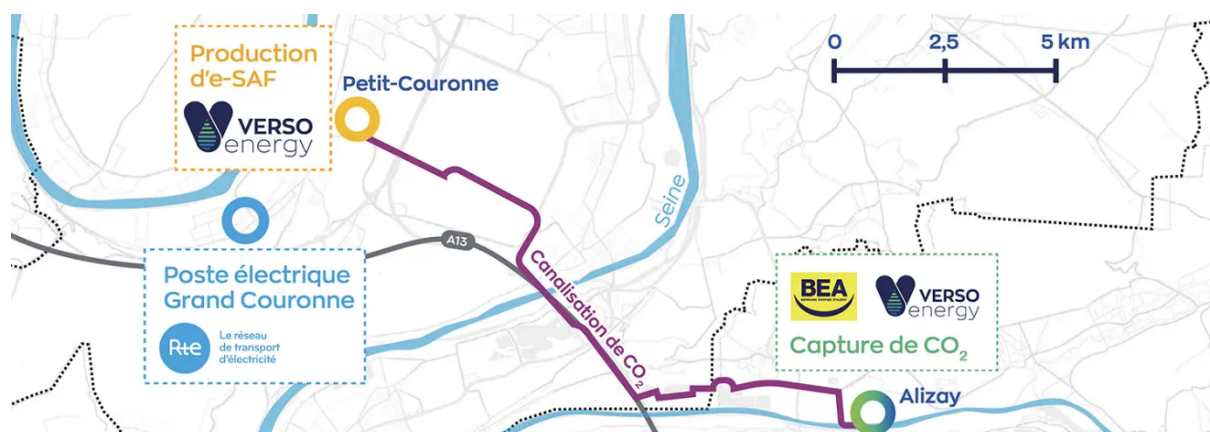
Le projet, pour les deux sites, se situe dans un contexte industriel.

Localisation du projet :

Le projet se situe à proximité de Rouen, de part et d'autre de la Seine.

https://www.google.fr/maps/@49.3555743,1.074335,12z?entry=ttu&g_ep=EgoyMDI2MDUxMy4wIKXMDSoASAFQAw%3D%3D

(source : dossier de concertation du projet DEZiR)



Objectifs du projet selon le MO :

Participer à la décarbonation du secteur de l'aviation en produisant 81 000 tonnes d'e-SAF par an et relier les deux aéroports parisiens (Paris Charles de Gaulle et Paris Orly) via le système de canalisations existant pour le carburant aérien.

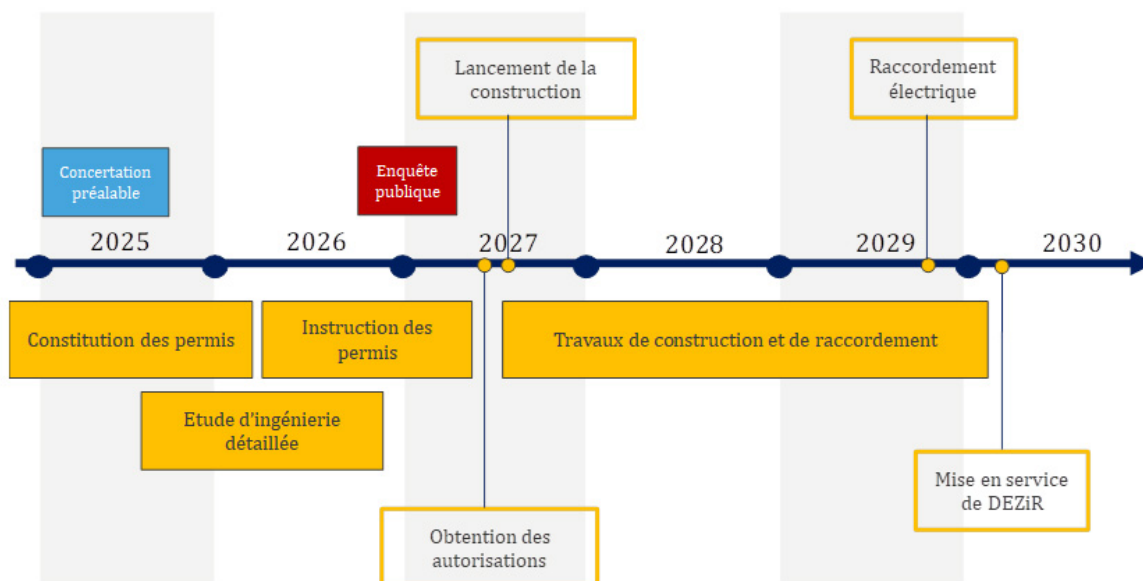
Caractéristiques principales :

Le projet comporte des unités réparties sur deux sites distants de 13 km d'une surface totale de 20 ha : d'une part les unités de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable, de méthanol et de transformation de méthanol en e-SAF (carburant de synthèse) sur un premier site à Petit-Couronne, et d'autre part l'unité de captage de CO2 installée sur la commune d'Alizay sur le site de la papeterie d'Alizay. Le transport du CO2 entre les deux sites est envisagé via une canalisation créée par VERSO ENERGY (13 km à vol d'oiseau). Le raccordement électrique (puissance maximale estimée à environ 400 MW) nécessitera la création d'un poste électrique propre implanté au sein du site de Petit-Couronne à raccorder au réseau public de transport d'électricité via un niveau de tension de raccordement de 225 000 volts au poste électrique de Grand-Couronne.

Coût :

1,3 milliard au moment de la saisine pour la concertation préalable, en 2024.

Calendrier prévisionnel :



Attention, ce calendrier prévisionnel est en cours de modification : l'enquête publique pourrait être décalée au premier trimestre de 2027 contrairement à ce qui est indiqué dans cette frise chronologique.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

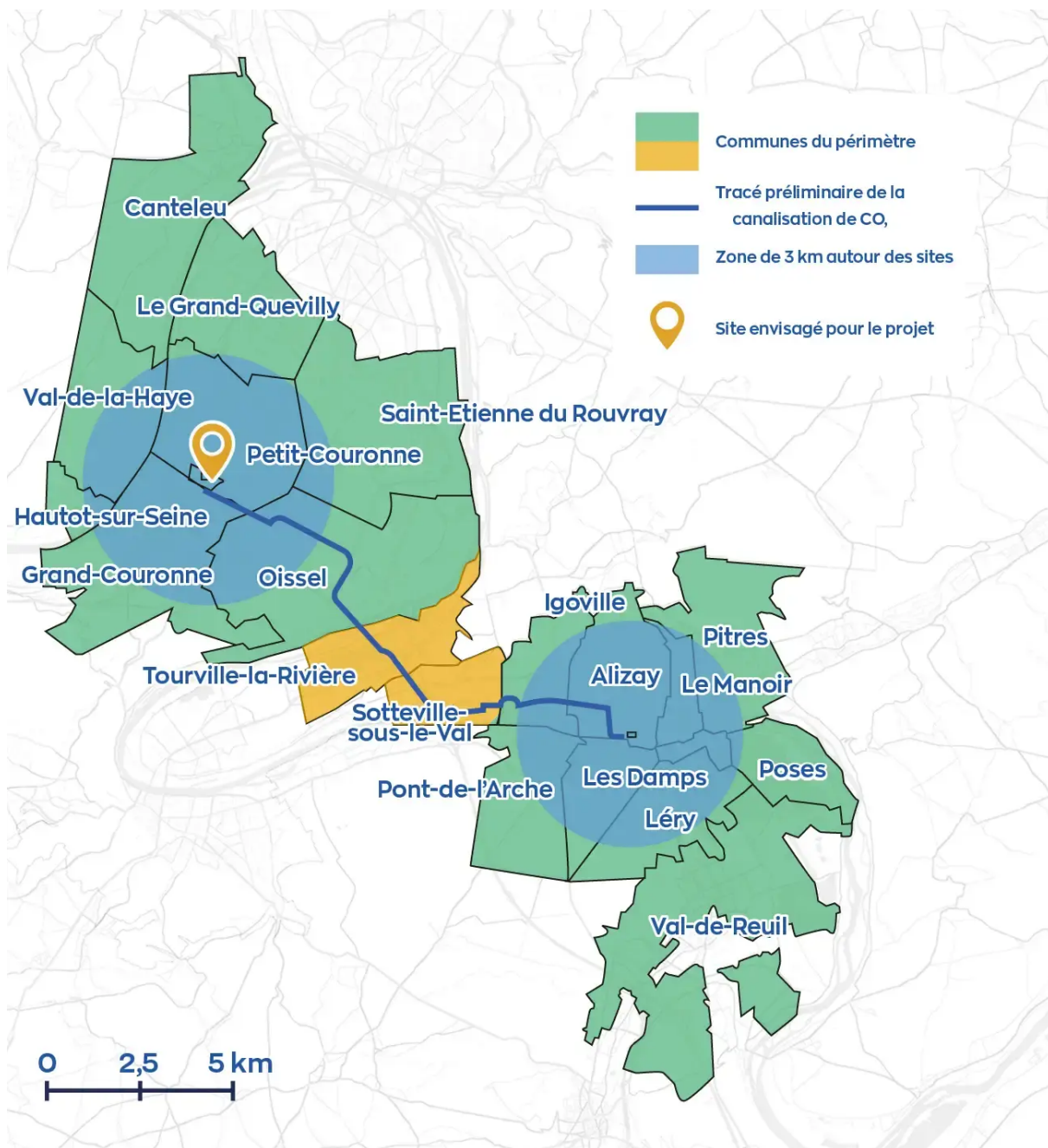
● Quelques dates clés :

- Printemps 2024 : saisine de Verso Energy et RTE pour le projet DEZiR
- 27 juillet 2024 : désignation de Philippe Bertran et Caroline Werkoff, garants de la concertation préalable
- 13 janvier-15 mars 2025 : concertation préalable
- 15 avril 2025 : publication du bilan des garants
- 16 juin 2025 : publication de la réponse du porteur de projet au bilan des garants.

● Périmètre de la concertation :

Deux départements (Seine Maritime et Eure) et 18 communes :

- Autour du site de Petit-Couronne : Petit-Couronne, Grand-Couronne, Oissel, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly, Canteleu, Val-de-la-Haye, Hautot-sur-Seine ;
- Autour du site d'Alizay : Alizay, Le Manoir, Les Damps, Pitres, Igoville, Pont-de-l'Arche, Poses, Léry ;
- Entre Petit-Couronne et Alizay, sur le tracé prévisionnel de la canalisation de dioxyde de carbone : Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière.



Source : dossier de concertation

● Déroulé de la concertation préalable :

La concertation a été annoncée par le dépôt par La Poste, dans les boîtes aux lettres du périmètre, d'un dépliant de format double A4 plié, contenant une information brève sur le projet (principales caractéristiques et effets prévisionnels), annonçant les rencontres publiques et contenant un coupon T (préaffranchi) pour permettre de poser une question ou de formuler un avis. Environ 66 000 exemplaires ont ainsi été remis à La Poste.

Outre ce dépliant, le dispositif de concertation mis en place a consisté en les éléments suivants :

- Un site internet <https://concertation-dezir.eu/> comprenant tous les documents relatifs à la concertation, dont le dossier de concertation et ses annexes, des informations sur la concertation

(dates des réunions, résumé du projet, présentation de la démarche...), des références documentaires, comptes rendus et présentations des rencontres publiques et formulaire de questions réponses ;

- Un kit de communication numérique mis à la disposition des collectivités territoriales et des médias pour leur permettre de relayer l'information sur le projet et la concertation ;
- Une réunion publique d'ouverture à Alizay le mardi 21 janvier 2025 (150 personnes) ;
- Une réunion publique d'ouverture à Petit-Couronne le mercredi 22 janvier 2025 (150 personnes) ;
- Une réunion publique thématique à Saint-Étienne-du-Rouvray le lundi 24 février 2025 ;
- Une réunion publique de synthèse à Petit-Couronne le mardi 11 mars 2025 (120 personnes) ;
- Deux rencontres de proximité, l'une sur un marché (à Pont-de-l'Arche le dimanche 23 février 2025), l'autre dans un centre commercial (à Oissel le lundi 24 février 2025) ;
- Des kakémonos ont été déployés lors des réunions publiques et des rencontres de proximité, pour permettre au public de disposer rapidement d'une vue d'ensemble de l'objet de la concertation.

● Impacts de la concertation préalable auprès du public :

Nombre de dépliant de synthèse distribués : environ 49 500

Nombre d'exemplaires papier du dossier de concertation distribués : 375

Nombre de participants aux réunions publiques : environ 350

Nombre de visiteurs du site internet : 1 433

Nombre de contributions déposées sur le site internet : 28

Nombre de contributions envoyées par carte T : 39

Nombre de cahiers d'acteur : 13

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse
1. Préciser le bilan énergétique du projet
2. Préciser le bilan matières du projet
3. Faire connaître les retours d'expérience ou les références sur des installations similaires.
4. Indiquer quand seront réalisés les bilans en analyse de cycle de vie.
5. Préciser les mesures prévues pour éviter une aggravation de la pollution lumineuse dont se plaignent des riverains du site prévu pour DEZiR à Alizay.

6. Vérifier l'information exprimée durant la concertation, relative au volume sonore maximal à respecter par les entreprises sur le site de la future implantation de DEZiR à Alizay et informer le public sur les seuils qui seront imposés à DEZiR.
7. Indiquer les mesures prévues pour gérer les impacts sur la circulation autour d'Igoville et d'Alizay pendant les travaux.
8. Faire connaître la suite donnée à la suggestion d'étudier la possibilité d'utiliser l'eau
9. Indiquer les mesures prévues pour limiter les conséquences, pour le territoire, d'une éventuelle défaillance de Verso Energy (notamment en matière de démantèlement des installations et de dépollution des sites).
10. Indiquer s'il est envisagé une participation de la Banque publique d'investissement ou d'autres organismes publics et faire connaître le détail des avantages fiscaux obtenus dans le cadre de la décarbonation de l'aviation.
11. Expliquer comment sera garanti sur le long terme le caractère renouvelable ou bas carbone de l'électricité utilisée.
12. Indiquer les mesures d'évitement, de réduction et de compensation envisagées pour les nuisances provoquées par la création de la canalisation de transport de dioxyde de carbone.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants et participantes

1. Il est recommandé aux porteurs du projet de tenir une réunion publique de « reddition des comptes » à la suite de la remise de leur réponse au présent bilan, afin de présenter les enseignements tirés de cette concertation préalable et de justifier les choix opérés à l'issue de celle-ci.

2. Il est recommandé de maintenir le site internet DEZiR jusqu'à l'ouverture de la ou des enquêtes publiques, d'y publier le présent bilan des garants et la réponse des maîtres d'ouvrage, et de le compléter progressivement en vue d'informer le public de l'avancement du projet.

3. Il est recommandé aux porteurs du projet d'indiquer, dans leur réponse au présent bilan, les actions qu'ils comptent mettre en place durant la concertation continue pour informer les publics et faciliter la participation du plus grand nombre (avec une attention particulière en ce qui concerne le lycée professionnel Fernand Léger à Grand-Couronne).

4. Il est recommandé à Verso Energy d'informer le public, dès que la décision sera prise, sur le site qui sera finalement retenu pour stocker le e-SAF avant son injection dans l'oléoduc Le Havre-Paris et, si ce site est à l'extérieur des installations de Verso Energy, d'indiquer l'itinéraire prévu pour y acheminer le carburant.

5. Il est recommandé d'informer le public sur la prise en compte des informations recueillies lors de la concertation préalable sur la présence possible d'œdicnèmes criards à proximité du site de Petit-Couronne.

6. Il est recommandé aux porteurs du projet de publier les résultats des études sur le site internet de la concertation préalable au fur et à mesure de leur achèvement.

7. Il est recommandé à Verso Energy de communiquer très en amont sur le calendrier des travaux auprès des entreprises locales, en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers, afin que le territoire puisse bénéficier d'opportunités lors de la construction des installations.

8. Il est recommandé que, pendant toute la phase chantier, les porteurs du projet, en coordination avec les collectivités territoriales, tiennent régulièrement informé le public et notamment les riverains des deux sites, des interventions susceptibles de créer des nuisances ou de générer des trafics routiers.

9. En vue des concertations préalables à mener sur d'autres projets, il est recommandé à Verso Energy de s'organiser pour être en mesure de répondre aux questions posées sur les sites internet des concertations correspondantes dans un délai de deux semaines.

SUITES DONNÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE À LA CONCERTATION PRÉALABLE

Réponse au bilan des garants

Dans sa réponse au bilan des garants publiée le 16 juin 2025, les équipes de Verso Energy et RTE soulignent l'utilité de la concertation préalable pour le projet DEZiR. Les porteurs de projet indiquent dans ce document continuer ce projet. Verso Energy et RTE répondent dans ce document à toutes les demandes de précision faites par les garants de la concertation préalable. En revanche, ils indiquent ne pas vouloir suivre les recommandations 1 et 6 formulées par les garants, à savoir l'organisation d'une réunion publique de « reddition des comptes » et la publication des résultats des études sur le site de la concertation au fur et à mesure de l'avancée du projet. Les porteurs de projet justifient leur position en disant que la réunion publique de clôture de la concertation préalable faisait office de réunion de reddition des comptes. Ils indiquent aussi que *“Les dossiers de demande d'autorisation, dont les études d'impact et de danger font partie intégrante, seront déposés auprès des autorités compétentes (DREAL, sous-préfecture...) d'ici le début d'année 2026. Les études et leurs résultats seront disponibles au stade de l'enquête publique conformément à la réglementation applicable (article R.123-8 du code de l'environnement).”* En revanche, ils ne mentionnent aucune publication des études sur le site de la concertation.

Recommandations de la CNDP aux porteurs de projet pour la concertation continue

Dans sa décision du 2 juillet 2025, la CNDP recommande que *“ le maître d'ouvrage, en plus des engagements pris dans le cadre de sa réponse au bilan de la concertation préalable de la garante et du garant :*

- *Informe le public régulièrement de l'avancée du projet, dès le début de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, dite « concertation continue », en organisant une première réunion publique présentant les enseignements tirés de la concertation préalable et les évolutions éventuelles du projet depuis la fin de celle-ci ;*
- *Rende publics les résultats des différentes études en cours et à venir répondant aux demandes de précisions du public consignées dans le bilan de la garante et du garant, dans le cadre de réunions publiques ainsi que sur le site internet de la concertation continue ;*
- *Poursuive les échanges d'information et de participation avec le public par le biais du site internet de la concertation continue, en permettant au public d'y déposer des contributions ou des questions auxquelles des réponses seront apportées dans les meilleurs délais.”*

MISSION DE LA GARANTE

Dans la lettre de mission de la garante du premier août 2025, le président de la CNDP rappelle *“ Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.”*

Les enjeux de la concertation continue sont rappelés ainsi :

“L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :

- *Clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;*
- *Veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;*
- *S'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;*
- *Éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes en permettant l'information et la participation effective du public”.*

Cette lettre de mission rappelle également les deux recommandations formulées à l'issue de la concertation préalable par les garants et mentionnées plus haut : la tenue d'une réunion publique de reddition des comptes et la publication sur le site de la concertation des résultats des études.

LE CONTEXTE DE LA CONCERTATION CONTINUE

Pour le projet DEZiR, comme pour d'autres projets portés par Verso Energy entrés dans la phase de la concertation continue, des lacunes sont signalées dans l'organisation de ces nouvelles phases de consultation et de participation du public.

Les dispositions du I de l'article L. 121-1 et de l'article L. 121-14 du code de l'environnement énoncent en effet qu'« *une participation effective du public à l'élaboration du projet et l'accès à une information complète et accessible jusqu'à l'enquête publique* » doit avoir lieu lors de la concertation continue.

Plus précisément, il est attendu du maître d'ouvrage de :

- Préciser pour chacune le calendrier des études et de leurs restitutions au fur et à mesure de leurs disponibilités sur des sites internet actifs ;
- Organiser des réunions publiques en présentiel en commençant par présenter les enseignements des concertations préalables ;
- Impliquer les garants et la garante dans les modalités de la concertation continue afin d'atteindre une bonne information et une participation effective du public.

La position du porteur de projet pour la concertation continue DEZiR

En ce qui concerne le projet DEZiR, Verso Energy s'engage au début de la concertation continue en septembre 2026 à maintenir le site internet et à mettre en place une adresse électronique de contact à disposition du public afin de répondre à ses interrogations et recueillir d'éventuels nouveaux avis.

Verso s'engage également à publier les avis et décisions de la CNDP et à donner accès aux webinaires au sujet des carburants d'aviation durable réalisés par la CNDP. Verso Energy s'engage également à publier une newsletter trimestrielle relative aux actualités du projet sur le site internet et à organiser une réunion d'échange avec l'INSA de Rouen et le lycée Ferdinand Léger d'ici le début de l'enquête publique.

ORGANISATION ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Le site internet de la concertation du projet DEZiR.

<https://concertation-dezir.eu/>

Les documents de la concertation préalable sont bien archivés et classés dans un onglet du site dédié.

Un autre onglet, la médiathèque du projet héberge tous les documents et les décisions concernant le projet DEZiR et émanant de la CNDP. En revanche, cette médiathèque n'héberge aucun résultat d'études. L'argument avancé par l'équipe de Verso Energy est que la publication de ces études pourrait apporter de la confusion et des demandes de précisions du public qui se révéleraient énergivores. Répondre à des remarques du public demanderait à l'équipe un temps précieux qui serait soustrait à la bonne avancée du projet.

L'onglet de la concertation continue est très peu alimenté.

Depuis le début de la concertation continue, en août 2025, le site de la concertation a été modifié, à la marge, par les points suivants :

- Une nouvelle version du calendrier de l'avancée du projet avec une enquête publique estimée à la fin de l'année 2026 ou au début de l'année 2027,
- Deux actualités Verso Energy en février 2026:
 - L'investissement de Technip dans le projet DEZiR,
 - La signature d'une convention de soutien Innovation Fund du projet DEZiR entre Verso Energy et la Commission Européenne.
- Une newsletter en février 2026 qui relate ces actualités.
- Une newsletter en août 2026, qui n'annonce pas, comme cela était prévu au début de l'été 2026 le dépôt des autorisations, mais qui revient sur les soutiens dont bénéficie le projet DEZiR :
- - Soutien du « Project SkyPpower Accelerator, initiative internationale destinée à favoriser l'essor de la production de carburants e-SAF ;
- Avancée de la convention avec Innovation Fund et la signature officielle de la convention avec la commission européenne.
-

L'organisation d'un atelier au lycée Fernand Léger et d'une réunion d'échange avec l'INSA de Rouen

A l'issue de la concertation préalable, l'équipe de Verso Energy s'est engagée à organiser un atelier ou une présentation du projet DEZiR aux élèves du lycée Fernand Léger, l'établissement étant limitrophe de la parcelle de Petit Couronne concernée par le projet.

Au début du mois de juillet 2026, l'équipe de Verso Energy annonce qu'une réunion est prévue dans le courant du mois de septembre 2026 avec les enseignants du lycée pour préparer une intervention auprès des élèves en octobre 2026. La forme de cette réunion n'est pas connue à ce jour.

Au moment de la rédaction de ce bilan intermédiaire, l'engagement de Verso Energy pour l'organisation d'un atelier au lycée Fernand Léger n'a pas été tenu.

En ce qui concerne la réunion d'échange avec l'INSA de Rouen, aucune information sur l'organisation d'un événement de ce type n'a été communiqué à la garante.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DE LA CONCERTATION CONTINUE ET AVIS DE LA GARANTE

Comme cela a été rappelé plus haut, la concertation préalable s'était déroulée dans de bonnes conditions : le public était informé de manière régulière avec des documents accessibles tout au long de cette première phase de concertation. Des ateliers ont permis au public de pouvoir s'exprimer sur des points plus techniques et le porteur de projet a répondu dans l'ensemble aux questions posées par le public.

Le contexte a changé lors de la concertation continue.

Le site de la concertation continue a été alimenté par deux uniques newsletters. Aucun document complémentaire, aucune étude n'ont été ajoutés sur ce site. Aucune réunion publique n'a été organisée. L'atelier au lycée Fernand Léger n'a pas eu lieu (il est à noter à ce sujet qu'il devrait avoir lieu à l'automne 2026). Et il ne semble plus à l'ordre du jour d'organiser une rencontre à l'INSA de Rouen.

A ce jour, le calendrier de la conduite du projet n'a pas été modifié formellement. Il semble cependant que l'enquête publique ne pourra pas avoir lieu avant la fin de l'année 2026.

Des réunions de suivi entre un membre de l'équipe du projet DEZiR et la garante ont eu lieu tous les mois. Lors de ces points mensuels, les engagements de Verso au début de la concertation continue ont été rappelés, notamment pour l'actualisation du site (il était question de 4 newsletters alors que seulement deux ont été publiées) et l'organisation d'un atelier au lycée Fernand Léger. Ces engagements n'ayant pas été honorés, la garante considère que le droit du public à l'information et à la participation n'est pas suffisant à ce jour.

Le projet DEZiR étant un des projets les plus avancés en France pour la production d'e-SAF, il est regrettable que la concertation continue soit à ce jour réduite à la portion congrue.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 Nomination garante de la concertation continue
- ANNEXE 2 Lettre de mission de concertation continue